

Pluralisme de l'information : quand je me regarde je me désole, quand je me compare...

Alors que le pluralisme a occupé une bonne part des débats de l'été, et que les Etats Généraux de l'information vont les prolonger pendant une année entière, la publication de l'Observatoire européen du pluralisme des médias 2023 vient à point nommé pour étayer le diagnostic, mais aussi pour étendre le regard à l'ensemble du Vieux continent. Difficile alors de ne pas penser à Talleyrand : « *quand je me regarde je me désole, quand je me compare je me console* ».

L'Observatoire du pluralisme des médias est financé par l'Union européenne. Il évalue chaque année les écosystèmes médiatiques de 33 États européens (membres de l'Union, Grande Bretagne et pays candidats pour y être intégrés : Albanie, Macédoine, Monténégro, Serbie et Turquie), à partir de 200 variables, allant de la protection du droit d'expression à l'égalité des genres dans les médias en passant par la protection contre la désinformation et les discours de haine. (lire la synthèse sur la plateforme Insight NPA)

Plutôt rassurant : comme en 2022, la France se classe à la 6^e place dans l'édition 2023, publiée au cours de l'été. Elle est même 4^e sur les aspects de pluralisme des acteurs des médias et, notamment, d'indépendance des rédactions. Et l'on peut discuter le point de vue des experts européens sur certains des éléments pris en compte dans leur notation. Par exemple sur le lien qu'ils établissent entre suppression de la redevance audiovisuelle, risque d'influence politique et danger pour l'indépendance de l'information.

L'Observatoire estime aussi que le statut de l'ARCOM - « *autorité publique indépendante, dotée d'un budget propre, de décisions et de procédures de nomination transparentes* » - représente un gage « *d'indépendance et d'efficacité* » dans la conduite de sa mission de régulateur.

Mais de Talleyrand à Voltaire, tout ne va pas pour autant pour le mieux dans le meilleur des mondes.

S'il estime « *difficile de faire une évaluation sans équivoque* », compte tenu de « *la diversification limitée des groupes en France dans plusieurs médias* », l'Observatoire juge excessif le niveau de concentration dans les médias nationaux - comme dans 90% des 33 pays étudiés - et il rejoint le rapport IGF-IGAC de 2022 pour regretter que les « *clauses anti-concentration de la loi de septembre 1986 n'aient pratiquement pas été modifiées en plus d'un tiers de siècle (...), et que les réglementations anti-concentration concernant la presse écrite se soient avérées incapables d'arrêter la tendance à la poursuite de la concentration oligopolistique* ».

Il regrette également que « *la solide tradition de protection des droits des journalistes* », liée notamment à la clause de conscience, soit pour partie contrebalancée par « *le faible taux de syndicalisation* » de la profession.

S'agissant de l'environnement numérique, et au-delà des garanties plus ou moins limitées qu'apporte le DSA en matière de lutte contre les « *fake news* », les experts pointent « *la multiplication des sites dits « d'information » (...) situés hors de France, qui ne prétendent pas officiellement être des organes d'information « journalistiques » (mais qui se présentent comme tels et) créent une opacité supplémentaire » et « la tendance au remplacement des journalistes par des algorithmes / » robots journalistes » pour traiter les données et les formaliser en bribes d'information, au sein de nombreux médias digital native (Melty, Konbini) ».*

Au final, les résultats de l'Observatoire apparaissent comme une forme de validation du choix du temps - relativement - long (10 à 12 mois) retenu pour les Etats Généraux de l'information :

- Ne pas répondre dans l'urgence à un fait d'actualité (la grève au JDD), dès lors que le pluralisme de l'information et l'indépendance des rédactions apparaissent, au global, bien (et en tout état de cause mieux) assurées que chez nos voisins ;
- Adopter une démarche prospective permettant notamment d'englober l'impact de la technologie (l'étude cite les algorithmes ou les « robots journalistes », mais il y a certainement à creuser, au-delà, sur d'autres points d'application à venir de l'intelligence artificielle) ;
- Y intégrer à un double titre plateformes numériques : par l'importance qu'elles ont prises dans l'accès du public à l'information, mais aussi par la façon dont elles peuvent peser sur le chiffre d'affaires des médias, en leur apportant plus ou moins de visibilité, et le moyen de pression que cela représente sur ces derniers si - comme l'a fait X au mois d'août pour « punir » le *New York Times*, elles ralentissent les liens qui mènent à leurs sites ;
- Mettre au centre de la réflexion le lecteur / auditeur / téléspectateur / internaute qui doit être le bénéficiaire ultime de la réflexion et vers lequel elle doit être tendue : comment lui donner les moyens de mieux distinguer les médias d'information et ceux qui en copient la forme pour mieux en trahir l'esprit ?